



Slow Food®

NOTE DE SYNTHÈSE

Le document de travail de la Commission européenne sur les « nouvelles techniques génomiques »

6 Juin 2021

Le 29 avril 2021, la Commission européenne a publié [un rapport](#) concluant que les nouveaux OGM ou nouvelles techniques génomiques (NGT) « pourraient être bénéfiques à la société de l'UE », en contribuant notamment à la durabilité de nos systèmes alimentaires, et que la réglementation européenne actuelle n'était plus adaptée, **ouvrant ainsi la voie à un assouplissement de la réglementation de certains nouveaux OGM**. Cette déréglementation pourrait entraîner une évaluation des risques moins stricte ou mettre fin à l'obligation d'étiquetage et de traçabilité dans la chaîne alimentaire pour les nouveaux OGM, une obligation qui garantit actuellement la liberté de choix des agriculteurs et consommateurs.

Que dit le rapport ?

Le rapport résume les réponses à une consultation soumises par les États membres de l'UE et les parties prenantes (incluant des organisations de la société civile, des associations d'agriculteurs et des entreprises) et propose une synthèse de différents rapports de l'UE. L'enquête de la Commission est clairement marquée par un effort pour suggérer une approche équilibrée. Cependant, il y a des **indications claires que l'étude veut fixer des accents politiques qui servent les intérêts de l'industrie** :

- D'après ce rapport, **les nouveaux OGM pourraient présenter des bénéfices potentiels pour la société de l'UE**, notamment en matière de durabilité, en réduisant la dépendance des agriculteurs envers les pesticides, et en aidant l'agriculture à s'adapter au changement climatique et contribuer à atteindre les objectifs du Pacte vert pour l'Europe et de la stratégie De la ferme à la table.
- Le rapport prétend que les plantes issues des nouvelles techniques de modification génétique non basées sur l'introduction d'un nouveau matériel génétique sont aussi sûres que les techniques de culture traditionnelles et que ces modifications peuvent avoir lieu « naturellement », malgré un [nombre croissant de données](#) indiquant que **les nouvelles techniques d'OGM comportent des risques spécifiques, même si aucun nouveau gène est introduit**.
- Il préconise de profiter des avantages de l'innovation tout en affrontant les défis actuels et **minimise le principe de précaution** (qui implique une politique basée sur la prudence lorsqu'un danger pour l'environnement ou la santé humaine n'est pas exclu alors que les informations scientifiques sont incertaines ou incomplètes), en favorisant plutôt le « principe de proportionnalité » défendu par les industriels, selon lequel le niveau de réglementation doit être proportionnel au niveau de risque que comporte l'OGM.

- **Enfin, le rapport conteste dangereusement l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne de 2018**, en suggérant que la réglementation sur les OGM actuellement en vigueur au sein de l'UE « n'est plus adaptée » face à l'accélération de l'innovation des biotechnologies et conclue qu'elle pourrait devoir être mise à jour.

Notre analyse

Les conclusions décevantes du rapport qui ouvrent la voie à une déréglementation de certains nouveaux OGM reflètent **les efforts acharnés de l'industrie biotechnologique pour exclure les OGM des règles de sécurité en vigueur**. Loin d'être une étude scientifique approfondie, ce rapport résume simplement les points de vue de différentes parties prenantes, en se basant sur une [consultation de l'UE biaisée](#) dans laquelle le poids accordé aux arguments de l'industrie biotechnologique l'emporte largement sur l'opinion de la société civile. En suggérant une révision de la réglementation européenne sur les OGM, la Commission tombe dans le piège de l'attrait des solutions technologiques au lieu d'investir et de promouvoir des systèmes agroécologiques qui, comme l'indique à juste titre la stratégie De la ferme à la table, bénéficient véritablement aux agriculteurs, aux communautés locales et à l'environnement.

Contexte

En 2018, **l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a jugé que les nouveaux OGM (obtenus par de nouvelles techniques de mutagenèse) entrent dans le champ d'application de la directive sur les OGM et sont soumis aux obligations prévues par cette directive, selon le principe de précaution**. Selon l'arrêt de la CJUE, la nouvelle génération de cultures et semences OGM doit être soumise à une évaluation des risques, un processus d'autorisation et un étiquetage ciblés avant d'être introduite sur le marché pour garantir aux agriculteurs, aux producteurs alimentaires et aux consommateurs le droit de savoir si un aliment contient des OGM ou pas.

Fin 2019, le Conseil des États membres de l'UE a demandé à la Commission européenne de mener une étude sur le statut des nouvelles techniques génomiques et les implications pratiques de l'arrêt de la CJUE (Décision du Conseil (UE) 2019/1904). Le Conseil a également demandé à la Commission européenne d'informer sur les mesures de suivi de l'étude ou sur certaines politiques envisagées, si jugées nécessaires.

La position de Slow Food sur les nouveaux OGM

Slow Food désapprouve depuis longtemps les OGM **en raison des risques qu'ils présentent pour la biodiversité, des menaces pour les modes de subsistance des petites exploitations agricoles et de leur incompatibilité avec un système agricole basé sur l'agroécologie**.

Une fois de plus, les citoyens et les agriculteurs doivent se mobiliser face à l'émergence d'une nouvelle génération d'OGM qui risque de se frayer un chemin jusqu'à nos assiettes - avec des conséquences irréversibles pour la biodiversité et notre avenir alimentaire commun. Dans la continuité des techniques de transgénèse développées dans les années 1990, les nouvelles techniques de génie génétique telles que CRISPR/Cas sont utilisées pour modifier les gènes d'un organisme sans introduire de gènes étrangers. D'après les industriels, ces nouveaux OGM représentent simplement de nouvelles techniques de sélection plus modernes, une interprétation totalement fautive.

Les nouveaux OGM entraînent des risques très similaires à ceux de l'ancienne génération pour l'environnement, la biodiversité, la souveraineté des agriculteurs et les consommateurs, alors que, dans le même temps, l'option consistant à introduire de nouveaux OGM ne répond à aucun des problèmes systémiques

alimentaires et, si elle était mise en œuvre, elle bloquerait la voie à la promotion de méthodes de production agroécologiques.

En outre, les produits issus des techniques de modification génétique sont protégés par des brevets détenus par une poignée de multinationales. Le brevetage des semences a un impact économique négatif sur le secteur agricole, entraînant notamment la création de monopoles et la concentration du marché des semences. Par ailleurs, **l'agriculture génétiquement modifiée encourage le développement des monocultures intensives**, fréquemment dans des zones sans vocation environnementale, accentuant ainsi la menace qui pèse sur la survie des semences traditionnelles et des communautés rurales, qui luttent de plus en plus pour préserver leurs moyens de production et de subsistance.

Nos demandes

- **L'UE doit appliquer pleinement l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne de 2018** et veiller à ce que les nouveaux OGM restent strictement réglementés en vertu des obligations actuelles de l'UE en matière d'OGM, qui prévoient que tout OGM doit faire l'objet d'une évaluation stricte des risques, d'une traçabilité et doit être étiqueté, pour pouvoir être mis sur le marché.
- **L'UE doit garantir aux agriculteurs et aux citoyens la liberté de choisir de produire et de consommer des aliments sans OGM**, en assurant la traçabilité et l'étiquetage des nouveaux OGM.
- **L'UE doit mettre en œuvre un moratoire général sur la propagation d'organismes dans l'environnement grâce au forçage génétique à titre de précaution**, considérant que cette technologie est capable de modifier génétiquement, de décimer ou d'éradiquer des populations entières d'organismes sauvages, y compris des insectes.
- **L'UE doit se fixer comme objectif de réduire les pesticides de 80 % d'ici 2030**, en prenant des mesures holistiques et circulaires, telles que l'adoption de pratiques agroécologiques, le développement de l'agriculture biologique et la lutte intégrée contre les ennemis des cultures.
- **L'UE doit investir dans la recherche sur l'agroécologie et soutenir les agriculteurs qui adoptent des pratiques agroécologiques**, participent à la restauration de la biodiversité, diminuent leur dépendance vis-à-vis des approvisionnements extérieurs, réduisent l'empreinte écologique de la production et la distribution de nourriture et des pratiques de consommation liées, et renforcent la flexibilité et la résilience du système de production en maintenant la diversité du système agricole - tous ces aspects sont clairement indiqués comme des outils permettant d'atteindre la neutralité climatique d'ici 2050.

Contactez-nous

Pour plus d'informations, contactez Madeleine Coste
m.coste@slowfood.it



Financé par l'Union Européenne
Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité de l'auteur et la Commission Européenne ne peut être tenue responsable de l'usage qui pourrait en être fait.